



# Rôles et relations des administrations locales dans la taxe foncière

Tom Goodfellow

## Introduction

Est-ce les administrations centrales ou bien les administrations locales qui devraient être responsables de la collecte et de la gestion de la taxe foncière ? Il y a une grande divergence de pratiques à travers le continent, mais la fracture la plus significative est celle qui existe entre les pays francophones et les pays anglophones. Les premiers adoptent communément les systèmes centralisés alors que les seconds décentralisent généralement les aspects importants tels que la collecte et la gestion de la taxe foncière. Cette fracture trouve ses fondements dans les approches différentes des autorités coloniales, mais la tendance s'est accentuée vers la gouvernance décentralisée qui a gagné du terrain dans les années 1990 avec le soutien de l'Aide anglo-américaine au Développement.

Cependant, depuis la fin des années 2000, de nombreux pays africains anglophones ont essayé de réformer partiellement la décentralisation fiscale, notamment la collecte de la taxe. Les débats internationaux au sujet du niveau

de gestion de la taxe foncière (central ou local) gagnent en importance, mais à ce jour, il y a peu d'éléments de preuve des avantages relatifs découlant de chacune de ces approches.

L'étude politique ici présentée explore certaines forces et faiblesses des approches décentralisées versus approches centralisées, notamment au niveau des incitations qu'elles créent chez les autorités gouvernementales pour la collecte de la taxe, et certains des défis politiques visant à la réorganisation des relations central-local. Le document suggère que dans son ensemble les discussions actuelles sur la centralisation ou décentralisation de la taxe foncière simplifient le problème de manière excessive. La taxe foncière est constituée d'un certain nombre de procédures distinctes dont certaines peuvent être mieux administrées à un niveau gouvernemental national ou local selon le contexte. Avant de décomposer la taxe foncière en ses principaux éléments constitutifs, nous allons examiner quelques arguments souvent avancés pour taxer les propriétés à un niveau local versus niveau central.

***Initiative pour la Taxe Foncière en Afrique (APTI) – Soutenir un programme de recherches robuste et politiquement pertinent pour stimuler une utilisation plus large de régimes d'impôts fonciers plus efficaces en Afrique***

## Pourquoi décentraliser ?

Une vague de décentralisation fiscale a déferlé sur les pays en voie de développement au cours des dernières décennies, en particulier dans le monde anglophone. Cette vague était fondée sur une croyance répandue selon laquelle un transfert authentique des compétences dépend de la décentralisation de certaines taxes, parce que l'autonomie politique locale accrue n'est possible que si les autorités locales gèrent leurs propres ressources et en rendent compte.

La décentralisation de la taxe est donc intimement liée aux efforts réalisés afin de construire la responsabilité entre les citoyens et les autorités locales et, ce faisant, d'améliorer les prestations locales de services.<sup>1</sup> Cependant, toutes les taxes ne sont pas adaptées à la décentralisation vers les collectivités locales. Les taxes considérées comme particulièrement adaptées comprennent les frais d'utilisation des services, la patente, et la taxe sur les biens immobiliers. Cette dernière est adaptée à la taxation locale parce que, contrairement aux entreprises, elle n'est pas facilement déplaçable d'une région à l'autre afin d'échapper à des augmentations des taux d'imposition locaux. Le développement immobilier est le meilleur atout en faveur de la taxe foncière qui est particulièrement adaptée à un contrôle local.

De manière plus spécifique, les arguments théoriques avancés pour la décentralisation de la taxe foncière sont les suivants :

- Il y a un rapport évident entre la propriété et les services de base locaux tels que le drainage, le ramassage de déchets, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et les routes locales. Cela justifie que le prélèvement des ressources prédestinées à financer ces services locaux s'effectue – *des propriétés qui en bénéficient* – au niveau local;
- La gestion locale de la taxe foncière peut aider à construire la responsabilité entre les collectivités locales, les prestataires de services et la population bénéficiaire de ces services ;

« Au cours des dernières années certains pays anglophones (notamment en Afrique de l'Est) ont radicalement re-centralisé les aspects importants de la taxe foncière dans l'espoir d'assurer une meilleure collecte. »

- On croit souvent que les autorités locales sont plus au courant des immeubles en construction, et de leurs propriétaires réels, et sont par conséquent mieux placées pour développer un système de cadastre efficace et administrer la taxe sur les propriétés;
- Les incitatifs fiscaux sont mieux adaptés aux responsabilités des autorités locales si la taxe foncière est perçue localement : ces dernières seront beaucoup plus engagées dans le processus de la taxe foncière si l'impôt est versé directement dans leurs comptes au lieu d'être transféré dans une agence gouvernementale centrale avant d'être redistribué;
- Là où il existe une décentralisation politique et que les partis d'opposition contrôlent les collectivités locales, la collecte au niveau local de la taxe foncière aide les autorités à se protéger contre la possibilité d'être privées des fonds par le gouvernement central.

Malgré ces arguments en faveur de la décentralisation, la plupart des pays ayant des systèmes décentralisés sont loin de réaliser leur véritable potentiel en matière de taxe foncière. Au cours des dernières années certains pays anglophones (notamment en Afrique de l'Est) ont radicalement re-centralisé les aspects importants de la taxe foncière dans l'espoir d'assurer une meilleure collecte.

<sup>1</sup> Prichard, W. (2017) *Linking property to tax revenue and public services*, ICTD Summary Brief 13, Brighton: IDS

## Pourquoi centraliser ?

Pour la plupart des pays, la taxe foncière centralisée n'était pas plus une décision politique qu'un héritage colonial. Néanmoins, les avantages potentiels de la centralisation méritent un examen minutieux, étant donné les décisions récentes de centraliser la collecte de la taxe foncière dans des pays tels que le Rwanda, la Tanzanie et la Gambie ; ainsi qu'une centralisation plus complète du système de taxe foncière au niveau de l'Etat Fédéral de Lagos au Nigeria. Les raisons en faveur de la centralisation reposent sur les points suivants, qui sont théoriques et ne reflètent pas nécessairement la réalité sur le terrain.

- Comparées aux collectivités locales, les agences nationales d'impôt ont beaucoup plus de capacités techniques pour recouvrer les impôts. Cela résulte des vastes efforts déployés au cours des deux dernières décennies pour mettre en place des administrations fiscales semi-autonomes fortes, généralement avec le soutien des bailleurs et partenaires au développement.
- La corruption et la mauvaise gestion des fonds sont souvent plus faciles à identifier, interdire et punir au niveau national ;
- Les administrations fiscales centrales détiennent déjà des quantités importantes de données sur certains types de contribuables qui pourraient être utiles dans le cadre d'une mise en œuvre effective de la taxe foncière ;
- Les administrations fiscales centrales sont perçues comme porteuses de plus de poids politique, et donc capables de contraindre ceux qui sont susceptibles d'opposer une forte résistance à l'impôt foncier, en particulier les élites, à payer.

L'évidence empirique en faveur de la taxe centralisée est assez faible. Les pays francophones ayant des systèmes relativement centralisés diffèrent dans leur efficacité. Malgré les avantages supposés énumérés ci-dessus, la plupart de ces pays, comme le Liberia (le pays

anglophone le plus centralisé), génèrent un rendement de la taxe foncière considérablement inférieur au potentiel. De même, les décisions récentes dans plusieurs pays de centraliser la collecte a eu des résultats mitigés. Une expérience en Tanzanie de centraliser la collecte entre 2008 et 2014 a été loin d'être un franc succès, et illustre certaines des complexités en jeu. Malgré le fait que les autorités locales de Dar-es-Salam ont eu de piètres résultats au niveau de la taxe foncière avant 2008, il y a eu seulement une légère amélioration au cours de la première année après la prise de contrôle par l'agence centrale des impôts ; après quoi la collecte de la taxe foncière s'est stabilisée pendant plusieurs années. Ceci a seulement changé de manière significative en 2012 /2013, quand il y a eu une augmentation considérable dans la collecte de la taxe foncière. Cependant, la collecte de la taxe a été remise au niveau local en 2014 après un fort travail de pression des autorités locales, déclenchant une augmentation encore plus significative.

Ce bref aperçu illustre le fait qu'au cours des dernières années les améliorations dans la collecte de la taxe ne peuvent pas être directement attribuées, ni à l'administration centrale, ni à l'administration locale. Au contraire, ce sont les améliorations générales dans la gestion de la taxe foncière qui semblent avoir fait la différence telle que le recouvrement sans numéraire et la mise à jour des registres de propriété.<sup>2</sup> La centralisation en 2008 a joué un rôle important dans la création de systèmes sophistiqués de paiement numéraire. Cependant, les gains obtenus après prise de la gestion de la taxe foncière par l'administration centrale ont été compromis d'une part par la mauvaise relation de travail qui prévalait entre les autorités centrales et locales, et d'autre part par un manque de motivations du centre de collecte. C'est pour cette raison que la re-décentralisation a entraîné de meilleurs résultats : le système de paiement sans numéraire institué par le centre est resté, mais les incitatifs fiscaux ont été repensés, remettant les autorités locales, bénéficiaires de la taxe, en charge de sa collection. L'option de déplacer la responsabilité de la collecte de la

<sup>2</sup> Prichard, W, and Fish, P. (2017) *Strengthening IT Systems for Property tax reform*, ICTD Summary Brief 11, Brighton: IDS.

taxe foncière vers l'administration centrale a permis d'obtenir des résultats impressionnants dans certains pays. Le Nigeria est un exemple significatif, bien qu'il soit exceptionnel étant donné qu'il a un système fédéral – qui en Afrique est relativement rare. Depuis la fin des années 2000, l'Etat de Lagos a montré l'exemple en centralisant la plupart des aspects de la taxe foncière au niveau de l'Etat fédéré. Il a consolidé avec un succès relatif plusieurs taxes liées à la propriété dont certaines étaient auparavant perçues et gérées au niveau local. Cependant, la centralisation à l'intérieur d'un état fédéral n'est pas la même chose que la centralisation à un niveau national. En effet, ce succès est né du désir des autorités de l'Etat de Lagos d'affirmer leur indépendance face au gouvernement fédéral en générant leurs propres recettes.

Dans les années 2010, les autres pays – y compris le Rwanda à partir de 2014 et la Tanzanie à partir de 2016 – ont centralisé à nouveau certains éléments de la taxe foncière, bien qu'il soit trop tôt pour juger les résultats. Les risques de la centralisation, qui sont implicites dans les points cités plus haut dans le cas de la décentralisation valent la peine d'être répétés. Malgré qu'elle fût sophistiquée techniquement, l'expérience tanzanienne et les premiers résultats tirés du Rwanda démontrent que la question de savoir si les autorités centrales continueront la collecte rigoureuse de la taxe foncière est toutefois bien réelle. Les agences centrales pourraient aussi manquer de connaissance locale nécessaire pour recenser de manière adéquate les nouvelles propriétés. Par ailleurs, si les autorités locales ont le sentiment qu'elles n'ont pas été suffisamment consultées, cela pourrait créer des suspicions et entraîner un manque de coopération de leur part, ce qui serait susceptible de nuire à tout gain éventuel de la décentralisation.

### **Aligner la fonction à l'échelle : la déclaration, l'évaluation, la collecte et la gestion**

De manière globale, il n'existe pas assez de preuves pour déterminer l'approche susceptible de produire les meilleurs résultats. Ceci est

« Par ailleurs, si les autorités locales ont le sentiment qu'elles n'ont pas été suffisamment consultées, cela pourrait créer des suspicions et entraîner un manque de coopération de leur part, ce qui serait susceptible de nuire à tout gain éventuel de la décentralisation. »

partiellement dû au fait que la question de savoir si taxer la propriété au niveau central ou local est une simplification excessive. Elle dissimule les complexités de la taxe foncière qui est un processus multidimensionnel, dont l'expérience est largement spécifique au contexte. En réalité, beaucoup de systèmes ont des éléments à la fois du système central et du système local. La combinaison appropriée dépend des systèmes politiques, des structures de gouvernance et des héritages historiques.

Les aspects suivants de la taxe doivent être considérés en fonction du fait qu'ils sont bien placés au niveau local ou central dans un contexte donné.

- **La politique de la taxe foncière** : l'établissement du taux d'impôt (la proportion de la valeur de la propriété à payer comme impôt), de l'assiette fiscale (les biens immobiliers à imposer) et des méthodes d'évaluation des propriétés, sont les aspects centraux du régime d'imposition foncière. Dans certains cas, comme au Kenya postcolonial, l'administration centrale conserve le pouvoir de décision sur ces questions même si la collecte et la gestion sont décentralisées. Ceci soulève des questions importantes sur l'ampleur de l'autonomie fiscale accordée aux collectivités.

- **L'enregistrement des titres de propriété pour des raisons fiscales** : en principe, les autorités locales sont mieux placées pour dépister les nouvelles propriétés immobilières et s'assurer qu'elles sont enregistrées pour le paiement de la taxe ainsi que pour conserver ces registres. Cependant, les gouvernements centraux maintiennent parfois le registre cadastral qui est essentiellement utilisé pour faciliter et réglementer les marchés immobiliers plutôt que pour des raisons fiscales. Pour une évaluation et une collecte efficaces de la taxe foncière, il est crucial de savoir comment ces propriétés inscrites au registre cadastral sont reliées à l'enregistrement des propriétés pour des raisons fiscales et de connaître le rôle des collectivités locales en rapport avec le gouvernement central dans la jonction de ces systèmes.
- **L'évaluation de la propriété immobilière** : même si les données immobilières sont tenues localement, cela ne signifie pas pour autant que l'évaluation est mieux faite sur le plan local.<sup>3</sup> Là où il y a des capacités nationales pour une évaluation des propriétés réalisée à grande échelle et assistée par des systèmes d'information et de communication (TIC), mais une capacité limitée pour la déployer à travers l'étendue des collectivités locales, il pourrait être logique que l'évaluation soit supervisée au niveau central. Cependant, dans la plupart des pays africains, il y a un déficit sévère à la fois d'experts immobiliers et de technologies d'évaluation. Ceci entraîne une dépendance vis-à-vis des taux locaux de base et des auto-évaluations qui pourraient être mieux supervisés localement.
- **Collecte et recouvrement forcé de la taxe** : dans certains pays, la taxe est collectée par les autorités centrales, mais ceci représente simplement un service rendu aux collectivités locales qui continuent d'administrer la taxe. L'argument en faveur de cette approche repose souvent sur la plus grande capacité et le plus grand poids politique des agences

centrales quand il devient nécessaire d'obliger le paiement. Cependant, comme on l'a dit plus haut, la motivation pour que ces dernières collectent la TF peut être faible, puisqu'elles ne leur bénéficient pas directement. La question de savoir comment les autorités centrales seront rémunérées pour leurs services et comment ceci affecte le niveau de recouvrement de la TF au profit des collectivités locales est aussi importante.

- **L'administration et la budgétisation de la taxe** : l'administration générale de la taxe foncière en termes de comptabilité et de budgétisation est un atout que les autorités locales tiennent à conserver au niveau local. Cependant, les autorités centrales ont parfois plus de compétences avérées et des systèmes TICs plus avancés,<sup>4</sup> et quand la capacité locale est faible, il peut y avoir des problèmes importants de transparence et de tenue efficace de la comptabilité. Cependant, si le gouvernement central joue un grand rôle dans l'administration des budgets locaux, il pourrait être amené à garder aussi une grande partie des recettes locales.

Certaines de ces responsabilités sont exercées au niveau central et d'autres au niveau local dans beaucoup de pays. La nature de cet arrangement dépend parfois aussi bien des héritages historiques que d'autres réalités contextuelles.

## Les relations central-local et le rôle des transferts intergouvernementaux

Ces complexités soulignent le fait que le succès est moins fonction de la centralisation ou de la décentralisation de la taxe proprement dite, mais plus fonction de la nature spécifique des relations central-local dans un contexte défini et comment cela favorise un partenariat effectif. Dans les pays démocratiques, les relations central-local et la coopération intergouvernementale sont souvent conditionnées par le contrôle (ou non)

<sup>3</sup> Zebong, N., Fish, P. and Prichard, W. (2017) *Valuation for Property Tax Purposes*, ICTD Summary Brief 10, Brighton: IDS.

<sup>4</sup> Prichard, W. and Fish, P. *Strengthening IT systems for property tax reform*.

du pouvoir par le même parti politique à la fois sur le plan local que national. Cependant, il y a d'autres raisons aux rapports tendus entre l'administration centrale et l'administration locale qui peuvent avoir un rapport avec les conflits sur les dépenses prioritaires et les querelles sur le niveau adéquat des transferts intergouvernementaux.

Nous ne pouvons développer ici mais il est important de noter que la formule des transferts des recettes de l'administration centrale vers les collectivités peut avoir un effet important sur le fonctionnement de la taxe foncière. Dans la plupart des pays africains, la majorité des communes, exclusion faite des plus grandes, dépendent des transferts. Une forte dépendance sur le transfert peut créer une démotivation aux efforts d'augmenter de manière significative la collecte de la taxe foncière, et pourrait, à la longue, entraîner la réduction des transferts. Afin d'encourager les collectivités à maximiser la collecte de la taxe foncière qui reste une taxe impopulaire, il est important que le gouvernement central relie la somme des transferts qu'une autorité locale reçoit au potentiel contributif de la zone. Cependant, la production d'une formule pratique pour ceci peut s'avérer difficile.

La relation entre les transferts et l'efficacité de la taxe foncière peut aussi se manifester de manière plus informelle. Les agences de l'administration centrale peuvent, pour des raisons politiques, retenir les transferts d'autres fonds vers les collectivités dans les situations où elles n'ont pas intérêt à coopérer avec les autorités locales. Si la compétence en matière de collecte de la taxe foncière incombe aux autorités locales, cette retenue des fonds centraux pourrait renforcer leur détermination à collecter efficacement la taxe foncière, avec un fort potentiel d'améliorer le rendement. Cependant, ceci est loin d'être assuré, surtout parce que la taxe foncière est généralement impopulaire. Dans plusieurs contextes, quand les autorités locales sont privées de fonds centraux, l'issue la plus probable est qu'elles cherchent à gagner le capital politique en attribuant le manque de ressources à l'administration

centrale, comme cela s'est passé à Kampala au cours des années 2000.

En analysant dans un contexte donné si les relations central-local sont favorables à un système efficace de la taxe foncière, il est important de faire la distinction entre les concepts du contrôle central et la recentralisation. Cette dernière implique une situation dans laquelle la taxe a été décentralisée auparavant, créant une dynamique de développement des capacités et d'engagement accrue à la taxe au niveau local, avant que certains aspects de l'imposition ne soient retirés par le gouvernement central. Les changements de politique au Rwanda et en Tanzanie ont été controversés et problématiques en grande partie à cause de la mauvaise volonté qu'ils ont générée entre les autorités centrales et locales. Ces dernières ont estimé qu'elles se sont fait dépouiller de leurs prérogatives à travers ces réformes. Ceci peut résulter en un manque de coopération de la part des autorités locales, aggravant d'autant relations avec le centre et inhibant l'efficacité de l'imposition. En Tanzanie, de 2008 à 2014, ce n'était pas seulement le fait du contrôle central mais aussi la procédure de recentralisation rapide et le manque de coopération qui s'en est suivi qui étaient responsables des mauvais résultats.

## Conclusions et nouvelles voies

Le mélange complexe de capacités et des motivations nécessaires pour assurer une taxe foncière efficace illustre à quel point il est sensible au contexte, et à quel point les politiques de réformes qui préconisent un modèle unique sont inadaptées. En général, l'expérience semble indiquer que malgré le fait que les administrations centrales peuvent être mieux placées pour gérer certains aspects techniques de la taxe foncière tels que la collecte et l'administration, l'imposition centralisée reste néanmoins toujours problématique en termes d'alignement d'incitations à la performance. Ceci comprend à la fois les incitations à la collecte de la taxe et l'incitation à être raisonnable et responsable sur la manière dont les recettes générées par cette taxe sont dépensées.

« Malgré le fait que les administrations centrales peuvent être mieux placées pour gérer certains aspects techniques de la taxe foncière tels que la collecte et l'administration, l'imposition centralisée reste néanmoins toujours problématique en termes d'alignement d'incitations à la performance. »

Les administrations locales, par contre, peuvent être politiquement hautement encouragées à collecter la taxe pour affirmer leur autonomie et améliorer les services locaux. Cependant, si le centre ne soutient pas assez, sur le plan moral et logistique, les efforts des collectivités, cela pourrait engendrer la prédominance d'une contre-incitation, avec les autorités locales laissant de nombreux contribuables à l'écart afin de maintenir la bonne volonté de ceux-ci. Le facteur crucial déterminant si les autorités locales poursuivent la taxe foncière de manière efficace est de savoir si elles réussissent à créer un discours probant autour de la taxe, comme étant une taxe bonne et équitable apportant aux citoyens des avantages tangibles.

En réfléchissant - dans un contexte donné - sur les rôles respectifs du gouvernement central et des collectivités, les décideurs politiques pourraient examiner de près les questions suivantes :

- Quelle est l'histoire de la collecte de la taxe foncière dans le pays du point de vue des rôles et relations entre les administrations centrales-locales ? Quels sont les obstacles et goulets principaux à une collecte efficace de la taxe foncière ? Y a-t-il de bonnes raisons de croire que dans ce contexte, un changement dans les relations central-local pourrait résoudre les problèmes plutôt que la consolidation des rôles à des niveaux existants de l'administration ?
- Si un changement est nécessaire, quels aspects de la taxe foncière devraient être transférés et comment peut-on le faire de la façon la moins perturbante ? Comment un changement d'aspects (tels que l'enregistrement des biens immobiliers ou la collecte de la taxe foncière) pourrait être empêché par des considérations politico-économiques dans ladite municipalité ?
- Quel est le chemin déjà parcouru par le pays en ce qui concerne la décentralisation fiscale ? Même si les autorités locales ont développé des systèmes de collecte et d'administration de la taxe qui améliorent (même lentement) et aident à construire la responsabilité locale, les effets négatifs de la centralisation sur le moral et l'engagement local peuvent-ils quand même l'empêcher sur les gains d'efficacité attendus ?
- Quels services peuvent être clairement rattachés à la taxe et qui peut être le prestataire de ces services ? Si la prestation de services, qui peut être rattachée à la valeur des propriétés, a été considérablement décentralisée, alors la taxe foncière doit être logiquement gérée (au moins partiellement) au niveau de l'administration la plus proche de la prestation.
- Quel niveau de l'administration est responsable de l'arpentage foncier et de l'enregistrement des titres fonciers ? A cet effet comment est-ce que les cadastres juridiques peuvent être créés de façon complémentaire avec le développement des cadastres fiscaux et quelles sont les implications pour le niveau de l'administration qui doit superviser ces derniers ?
- Quel système de transfert des fonds de l'administration centrale aux collectivités territoriales décentralisées est en place et comment affecte-t-il les incitations à la taxe foncière ?

## Lectures complémentaires

- Bird, R. and Smart, M. (2002) 'Intergovernmental fiscal transfers: International lessons for developing countries', *World Development* 30(6): 899-912
- Cheeseman, N. and de Gramont, D. (2017) 'Managing a mega-city: learning the lessons from Lagos', *Oxford Review of Economic Policy* 33(3): 457-477
- Fjeldstad, O-H., Ali, M. and Katera, L. (2017) *Taxing the urban boom in Tanzania: Central versus local government property tax collection*, Bergen: Chr. Michelsen Institute (CMI Insight no. 3)
- Jibao, S. and Prichard, W. (2015) 'The political economy of property tax in Africa: Explaining reform outcomes in Sierra Leone', *African Affairs* 114(456): 404-431
- Prichard, W. (2017) *Linking Property Tax Revenue and Public Services*, ICTD Summary Brief 13, Brighton: IDS
- Prichard, W. and Fish, P. (2017) *Strengthening IT Systems for Property Tax Reform*, ICTD Summary Brief 11, Brighton: IDS
- Smoke, P. (2001) *Fiscal Decentralization in Developing Countries: A Review of Current Concepts and Practice*, Democracy, Governance and Human Rights Programme Paper No. 2, United Nations Research Institute for Social Development
- Nyah, Z., Fish, P. and Prichard, W. (2017) *Valuation for Property Tax Purposes*, ICTD Summary Brief 10, Brighton: IDS

## Crédits

**Tom Goodfellow** est Maître de Conférences au Département d'Etudes urbaines et de planification de l'Université de Sheffield, et membre du Sheffield Institute for International Development. Ses recherches portent sur l'économie politique du développement urbain en Afrique avec un accent particulier sur les politiques de la gouvernance en matière d'urbanisme, de taxe foncière, d'infrastructure urbaine et d'habitat et d'économie informelle.

Le CITD (Centre International pour la Taxe et le Développement) est financé par l'aide soutenue par le gouvernement britannique, et par une subvention de la Fondation Bill et Melinda Gates; cependant notez que les opinions exprimées ne reflètent pas forcément les politiques officielles du gouvernement britannique ni celles de la Fondation Gates. Les lecteurs sont encouragés à citer et reproduire le contenu de la série. En retour, le CITD demande une reconnaissance due et que les citations soient mises en référence comme ci-dessus.

Première publication par l'Institut d'Etudes de Développement (IDS) en septembre 2017.

© Institute of Development Studies, 2017



International Centre for Tax and Development  
at the Institute of Development Studies  
Brighton BN1 9RE, UK

T +44 (0)1273 606261 F +44 (0)1273 621202 E [info@ictd.ac](mailto:info@ictd.ac) W [www.ictd.ac](http://www.ictd.ac)